

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

Entre L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2021-2022

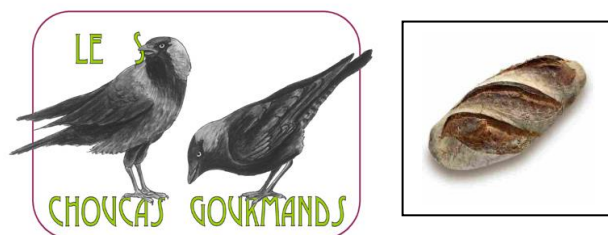
- distribution **du 16 avril 2021 à mi-février 2022**

Tous les vendredis de 17H00 à 19H00 pendant la période de distribution des légumes. (De 18H00 à 19H00 avant cette période) (17h30-18h30 si couvre-feu)

Chez Yann PIERREL

3 bis chemin des bruyères - 88290 THIEFOSSE

Renseignements, problèmes : Rachel : 06 85 34 62 14



Et le producteur : **Grégory CLAUDEL**

23 rue de Lansauchamp

88310 Cornimont

07-70-06-19-30

laboulangedugab@gmail.com

CONTRAT DE **PAIN BIO** (MIS A JOUR LE 23 MARS 2021)

NOM de l'adhérent (e) :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

Formule n°1 : choix d'un ou plusieurs pains chaque semaine, sur 38 semaines en tout

Formule n°2 : choix d'un ou plusieurs pains toutes les 2 semaines, sur 19 ou 38 semaines en tout

Formule n°3 : un ou plusieurs pains le 1^{er} vendredi du mois, soit 9 livraisons en tout

Les formules sont cumulables éventuellement – Exemples de commande et Calendrier de distribution page 2

Formules pains		Pain aux graines 600g à 3.90€ (6.50€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.09€ (5.15€ le kg)	Pain de Seigle 1 kg à 6.10€	Pain sans gluten 650g à 5,82€ (8.95€ le kg)	Pain sans gluten aux graines 680g à 6,67€ (9.80€ le kg)	Total Général
F1 (x 38)	Chaque semaine						X
F2 (x 19)	Semaine paire						
	Semaine impaire						
F3 (x 9)	1 fois / mois						
Sous Total / Semaine							
Si F1 : Sous Total x 38							
Si F2 : Sous Total x 19							
Si F3 : Sous Total x 9							

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire des pains selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP.
- fournir aux abonnés (es) un panier de pain toutes les semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de la boulangerie ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs (trices) pour les visites.

ENGAGEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR (TRICE) ADHERENT (E) :

- Je m'engage pour une saison à venir chercher mes pains ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu (e) au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient (e) de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU (DE LA) CONSOMMATEUR (TRICE) ADHERENT (E) :

- Je m'engage avec Grégory Claudel sur la base de ce contrat pour un montant de :
 - Le paiement est effectué par 5 chèques maximum libellés à l'ordre de Grégory CLAUDEL. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Les chèques seront mis à l'encaissement le 15 du mois, à partir du mois d'avril, suivant planning page 2.
- Fait àle

Le producteur : Grégory CLAUDEL

L'adhérent (e) :

**Calendrier 2021-2022 des distributions des pains
(document à conserver par l'adhérent (e))**

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	Totaux
		<i>congé*1</i>	<u>4</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>5</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>4</u>		9
		14	11	9	<i>congé*1</i>	10	8	12	10	14	11		
	16	21	18	16	<i>congé*1</i>	17	15	19	17	21	18 ^{Paire}		
	23	28	25	23	<i>congé*1</i>	24	22	26	XXX*2	28			
	<i>congé*1</i>			30			29		XXX*2				
Nbre de paniers du mois	2	3	4	5	1	4	5	4	3	4	3		38
Encaissement	Ch.1		Ch.2		Ch.3		Ch.4		Ch.5				

- Les dates des semaines paires sont en **gras** (19 semaines).
- Les distributions de la Formule 3 auront lieu le 1^{er} vendredi de chaque mois (dates en *italique et soulignées*)
- *1 Congés prévus du boulanger.
- *2 Congés de Yann. (Aucune distribution)
- Le calendrier sera éventuellement prolongé sur février 2022 pour tenir compte des congés non connus du boulanger.
- Les chèques seront mis à l'encaissement le 15 des mois d'avril, juin, août, octobre, décembre.

Exemples de commande :

Amapien X

Formules pains		Pain aux graines 600g à 3.90 € (6.50€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.09€ (5.15€ le kg)	Pain de seigle 1 kg à 6.10€	Pain sans gluten 650g à 5.82€ (8.95€ le kg)	Pain sans gluten aux graines 680g à 6.67€ (9.80€ le kg)	Total Général
F1 (x 38)	Chaque semaine	1					X
F2 (x 19)	Semaine paire				1		
	Semaine impaire		1				
F3 (x 9)	1 fois / mois			1		1	
Sous Total / Semaine		3.90€	3.09€	6.10€	5.82€	6.67€	
Si F1 : Sous Total x 38		148,20€					432,42€
Si F2 : Sous Total x 19			58,71€		110,58€		
Si F3 : Sous Total x 9				54.90€		60.03€	

Payable en 5 chèques (maximum) : 4 de 86,50€ et 1 de 86,42€

Amapien Y

Formules pains		Pain aux graines 600g à 3.90 € (6.50€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.09€ (5.15€ le kg)	Pain de seigle 1 kg à 6.10€	Pain sans gluten 650g à 5.82€ (8.95€ le kg)	Pain sans gluten aux graines 680g à 6.67€ (9.80€ le kg)	Total Général
F1 (x 38)	Chaque semaine						X
F2 (x 19)	Semaine paire	1	1				
	Semaine impaire						
F3 (x 9)	1 fois / mois			2		1	
Sous Total / Semaine		3.90€	3.09€	12.20€		6.67€	
Si F1 : Sous Total x 38							302,64€
Si F2 : Sous Total x 19		74,10€	58,71€				
Si F3 : Sous Total x 9				109.80€		60.03€	

Payable en 5 chèques (maximum) : 4 de 60,50€ et 1 de 60,64€